

Compte-rendu du Conseil Municipal du 02 décembre 2016

Ordre du jour

- Demande de subvention Contrat de Territoire Haut Allier.
- Vente de parcelle au GAEC de la Rillade (une partie de la parcelle A n°1057).
- Renouvellement du contrat avenir.
- Mise à disposition de personnel et de matériel par la Communauté de Communes.
- Modification des statuts de la Communauté de Communes.
- Virement de crédits.
- Questions diverses.

10 élus sont présents.

Monsieur le Maire annonce qu'Abel Fayolle a envoyé une lettre de démission, dans laquelle il explique renoncer à son mandat d'élus municipal. Ce courrier de démission a été transmis à la Préfecture.

1. Demande de subvention Contrat de Territoire Haut Allier.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal afin de solliciter une subvention auprès de la Région, dans le cadre du Contrat de Territoire Haut Allier pour financer les d'aménagement du bourg.

Denis Gerenton demande à ce que l'on surveille que ces travaux permettent un accès facilité aux handicapés, car les pavés qui avaient été posés n'étaient pas très accessibles en fauteuil roulant. Paul Braud explique que cette question sera traitée lors du dossier technique.

Le conseil municipal donne son accord pour solliciter cette subvention.

2. Vente de parcelle au GAEC de la Rillade (une partie de la parcelle A n°1057).

Suite au dernier conseil municipal, une consultation des ayant-droits du village de Conil a été organisée le 19 novembre. L'annonce légale avait été publiée en amont et les ayant-droits avaient été informés par courrier. La liste des votants avait été établie à 28 ayant-droits, 26 ont voté. Le résultat de cette consultation fait apparaître 26 votes favorables à cette vente de parcelle.

Le conseil municipal délibère pour confirmer cette vente, soit environ 2000 m², à 0,46 € le m². Les frais de consultation, d'arpentage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Denis Beraud, ayant-droit, se retire pendant le vote.

Le conseil municipal confirme la vente de la parcelle au GAEC de la Rillade (7 pour, 1 abstention, 1 contre).

3. Renouvellement du contrat avenir.

Le contrat avenir de l'agent de voirie prend fin au 31 décembre. Paul Braud explique que toutes les formations qui étaient actées dans ce contrat ont été réalisées, ce qui est un argument favorable au renouvellement de ce contrat. Il semble tirer profit de ce contrat et Monsieur le Maire propose donc une prolongation de 2 ans. Le suivi du CACES mini-pelle est envisagé.

Le conseil municipal donne son accord pour solliciter le renouvellement de ce contrat.

4. Mise à disposition de personnel et de matériel par la Communauté de Communes.

Le conseil municipal délibère afin de mettre à disposition de la commune le matériel et le personnel de la Communauté de Communes. Monsieur le Maire précise qu'au niveau du matériel, il s'agit du broyeur d'accotements et de petits matériels pour les chantiers.

L'intérêt de cette mise à disposition pour notre commune est une mutualisation des compétences (CACES nacelle par exemple).

Le conseil municipal donne son accord au renouvellement de cette convention.

5. Modification des statuts de la Communauté de Communes.

Les statuts de la Communauté de Communes doivent être modifiés en raison de la loi NOTRe, qui impose de nouvelles compétences à cette collectivité.

La Communauté de Communes a des compétences obligatoires (aménagement de l'espace communautaire, actions de développement économique, collecte et traitement des déchets ménagers, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage).

Elle a également des compétences à effet différé au 01 janvier 2018 (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) ou au 01 janvier 2020 (assainissement, eau).

La Communauté de Communes doit aussi prendre en charge des compétences optionnelles (politique de création et de gestion des logements sociaux, développement et aménagement sportif des espaces communautaires, création et gestion des maisons des services publics) et des compétences facultatives (cadre de vie, services à la population, culture, autres interventions pour la mise à disposition matérielle et humaine).

S'en suit un débat sur les compétences qui resteront au niveau de la commune. A une question de Philippe Coste, Paul Braud explique que c'est encore la commune qui délivrera les permis de construire.

Le conseil municipal vote ces modifications de statuts (9 pour, 1 abstention).

6. Virement de crédits.

En raison du remboursement de prêt par anticipation, il s'agit d'effectuer un virement de 50 € affectés au remboursement de crédit.

Le conseil municipal donne son accord.

7. Questions diverses.

Centre de gestion : le centre de gestion auquel adhère notre commune a décidé de ne garder qu'un seul système de gestion sur lequel la maintenance sera assurée. Il ne s'agit pas du système qu'utilise actuellement le secrétariat de mairie. Cela va donc nécessiter de se former à ce nouveau logiciel et un transfert de tous les documents.

Carte d'identité : à partir du mois de mars, il ne sera plus possible de se faire délivrer sa carte d'identité à la mairie. Il faudra s'adresser aux sites actuellement habilités pour les passeports.

Coupe de bois : le conseil municipal donne son accord au garde champêtre M. Rousset afin qu'il autorise le ramassage des rémanents d'exploitation sur la section de Rossignol. Joël Faisandier, Emmanuel Fayolle et Alain Joumard sont les trois représentants de la commune mandatés pour cette coupe.

Philippe Coste, ayant-droit, se retire pendant le vote.

Le conseil municipal donne son accord (9 pour).

Divers :

Le bulletin de la commune est en cours d'élaboration.

Suite au repas des aînés, le conseil municipal décide d'offrir un colis aux personnes de plus de 75 ans qui étaient absentes à ce repas. Ces colis seront distribués par les conseillers.

Concernant le nom de la salle de convivialité au milieu du bourg et pour laquelle il fallait choisir un nom, Josette Braud propose La Salle du Haut Allier. Ce nom est adopté à l'unanimité.

La cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu le samedi 07 janvier 2017 à partir de 15 heures à la salle des fêtes. Fabienne Besse demande que cette année encore, les nouveaux foyers de la commune soient invités. Une invitation sera envoyée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.